

**LA NÉGO:
TOUT LE
MONDE
Y GAGNE**
WWW.SECTEURPUBLIC.INFO



8 juillet 2010

Négociations sectorielles Info-Négo # 9



Entente sectorielle conclue

Percée sur les problèmes de surcharge de travail

Après six mois de discussions ardues sur les matières sectorielles pendant lesquelles la partie patronale tentait de nous faire accepter plusieurs reculs importants, les négociations ont enfin débloqué et nous avons pu conclure une entente satisfaisante le 14 juin. L'entente conclue par la Fédération des professionnelles (FP-CSN) respecte les enjeux prioritaires identifiés par les représentantes et représentants des syndicats FP-CSN tout en préservant les acquis des négociations précédentes.

Au début de juin, les négociations se sont accélérées, la partie patronale retirant les plus grands irritants et abordant enfin nos priorités : la surcharge de travail, la pénurie de main-d'œuvre et la conciliation famille – travail. Suite à un blitz de négociation, le 14 juin, la FP-CSN a finalement obtenu une entente qui comprend, entre autres, un budget de 1 million de dollars par année dédié spécifiquement au personnel de la catégorie 4 pour l'élaboration de solutions visant à diminuer les problèmes de surcharge de travail.

L'entente, comportant une trentaine de points (voir au verso), prévoit aussi des bonifications concernant l'aménagement du temps de travail qui permettra une meilleure conciliation famille – travail. Un comité paritaire national sera aussi créé pour répertorier, analyser et identifier des mesures à diffuser dans le réseau. De plus, l'entente prévoit la bonification de plusieurs primes existantes ainsi que de nouvelles primes pour les quarts de rotation et les soins critiques. Ces primes visent à améliorer l'attraction et la rétention du personnel sur des quarts de travail ou dans des secteurs où on retrouve des problématiques particulières.

Lors de leur réunion du 29 juin, les instances de négociation de la FP-CSN ont entériné l'entente de principe sur les matières sectorielles de même que sur les matières négociées en Front commun : salaires, régime de retraite et droits parentaux. Les assemblées générales seront appelées à se prononcer dès le mois de septembre.

Les détails de l'entente de principe conclue en Front commun à la table centrale (augmentation de salaires, retraite, droits parentaux, etc.) vous seront communiqués dans l'Info-Négo secteur public CSN # 12 distribué dans les prochains jours.

Ce bulletin d'information des activités de la table centrale sera aussi disponible sur le site du secteur public CSN : <http://www.secteurpublic.info>

À surveiller : votre assemblée générale en septembre !

Nos priorités, nos gains :

Conciliation famille – travail

- Possibilité d'aménager le temps de travail sur une base volontaire et individuelle pour le personnel de soir, de nuit ou sur rotation. De plus, pour le personnel de nuit, l'introduction d'une disposition permettant de convertir la prime de nuit en temps chômé. Ceci représente, au terme de la convention collective, une réduction du temps de travail pouvant atteindre 32 jours par année;
- Possibilité pour les parties locales de convenir d'horaires atypiques selon des paramètres établis nationalement;
- Mise sur pied d'un comité intersyndical et paritaire pour répertorier, analyser et identifier des mesures de conciliation famille – travail à promouvoir et diffuser dans l'ensemble du réseau, ainsi que faire des recommandations aux parties négociantes.

Parmi les autres améliorations

- Majoration de la contribution de l'employeur aux assurances collectives;
- L'extension de l'arbitrage médical à l'ensemble des spécialités médicales;
- Nouveau congé sans solde pour œuvrer dans un établissement nordique.

Surcharge de travail

- **Comité intersyndical et paritaire, pour le personnel de la catégorie 4, ayant pour mandat de recommander au MSSS la mise en place de projets d'organisation du travail visant à réduire le surcharge de travail dans les différents établissements du réseau ;**
- **Budget de 1 million \$ pour chacune des années de convention collective pour la réalisation de ces mesures.**

Pénurie de main-d'œuvre

- Un budget réseau de 8 millions \$ par année est dédié à la mise en place de mesures locales, régionales ou nationales afin de répondre aux différentes problématiques relatives au travail auprès des clientèles présentant des troubles graves de comportement dans les différentes catégories d'établissement.
- Augmentation des primes de soir et de nuit;
- Création de nouvelles primes pour les quarts de rotation et les soins critiques;
- Budget équivalent à 0,19 % de la masse salariale pour l'encadrement professionnel du personnel de la catégorie 4 ayant moins de deux ans d'ancienneté;
- Un budget réseau de 5 millions \$ par année pour la mise en place de projets d'organisation du travail visant notamment des mesures pour réduire le recours à la main-d'œuvre indépendante et le temps supplémentaire.

Pour en savoir plus et, bien sûr, exercer votre droit de vote sur l'entente de principe, consulter les babillards et vos représentantes et représentants syndicaux locaux pour connaître la date exacte de votre assemblée générale du mois de septembre.